

## Comment le gouvernement prive les agriculteurs retraités du minimum à 1.000 euros...

Article rédigé par *Marianne*, le 16 février 2020

Source [Marianne] La réforme des retraites prévoit un minimum de 1.000 euros par mois pour les agriculteurs. Mais il ne s'appliquera qu'à ceux qui partiront à partir de 2022, excluant les retraités actuels. L'exécutif les avait déjà privés d'une revalorisation en 2017, quand il avait bloqué une proposition de loi portant leur retraite à 85% du Smic minimum.

Une mise au point en petit comité. Lors d'une réunion avec des députés de la majorité ce mardi 11 février, [Emmanuel Macron](#) a évoqué le nouveau minimum de pension à 1.000 euros prévu par [la réforme des retraites](#). Et s'est arrêté sur le cas des exploitants agricoles : "*Il y a la question du stock. Et il ne faut pas se leurrer, on ne pourra pas aller à 1.000 euros pour tous*", a-t-il expliqué, selon des propos rapportés par un participant. Un examen du [projet de loi](#) permet d'éclairer les propos présidentiels : seuls [les agriculteurs](#) ayant liquidé leur pension "*à compter du 1er janvier 2022*" la verront portée à 1.000 euros, puis 85% du Smic en 2025. Exit donc les 1,3 millions de retraités actuels, le "*stock*" évoqué par le chef de l'Etat. Ce n'est pas la première déception que l'exécutif leur inflige : en 2018, il avait bloqué une proposition de loi portant leur pension minimum à 85% du Smic, soutenue par tous les autres partis.

La hausse du minimum de pension des agriculteurs ne sera donc pas rétroactive. A sa création début 2015, ce plancher s'était pourtant appliqué à l'ensemble des retraités agricoles, actuels comme nouveaux. Il avait permis aux anciens exploitants de toucher au moins 75% du Smic net (914 euros en 2020). Et ce à condition de justifier d'une carrière complète (42 ans et demi pour un départ en 2020), le montant du bonus étant réduit en-dessous de cette durée. Un peu plus de 220.000 d'entre eux en bénéficiaient en 2019, et voyaient leur pension bonifiée d'environ 45 euros par mois, selon [les statistiques de la Mutuelle sociale agricole](#).

La mesure a permis de pallier en partie la faiblesse des retraites des chefs d'exploitation agricole. Ils touchaient en effet 880 euros bruts par mois après 37 ans de carrière en moyenne en 2014, quand un salarié du privé percevait environ 1.450 euros par mois après une carrière complète. Le minimum à 75% du Smic a permis d'étoffer un peu leur pension, qui reste très modeste : 905 euros en moyenne par mois en 2019. Et la réforme prévue par [le gouvernement](#) laissera ce montant inchangé. "*Tous ceux qui ont actuellement une retraite de très faible niveau vont rester dans la même situation*", pointe le député communiste André Chassaigne.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

16/02/2020 07:00